



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 Septembre 2013

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

SANITAIRES DE LA SALLE DES FETES

La commission bâtiments a défini un projet de réaménagement des sanitaires de la salle des fêtes qui est présenté au Conseil Municipal. L'avant projet sommaire de réaménagement des sanitaires est approuvé par le Conseil Municipal après vote à l'unanimité, pour un montant estimatif de 30 000 €.

Un appel à concurrence sera lancé pour le choix d'un maître d'œuvre afin de suivre les travaux.

Une mise en concurrence est également prévue, dans un deuxième temps, pour le choix des entreprises.

CARREFOUR RD 974

La commission d'appel d'offres du Conseil Général de Côte d'Or a validé le projet d'aménagement du carrefour de la RD 974 par le choix des entreprises retenues pour l'exécution des travaux.

RÈSERVE FONCIÈRE COMMUNALE

Dans la démarche d'acquisition des terrains situés dans la future zone d'activités, un propriétaire a souhaité procéder à un échange de son terrain avec une autre parcelle située en zone agricole. Dans cette optique, le Conseil Municipal procède à une consultation de tous les propriétaires de terrain en zone agricole dans les lieudits sollicités, c'est à dire : « Croix Jeanniard » et « Les Pendans ». Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur cette procédure.

EGLISE, TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

La commission bâtiments rend compte de l'opportunité de procéder aux travaux de ravalement du mur du transept, façade Est, pendant qu'un échafaudage est en place et avant que le toit de la sacristie ne soit recouvert de tuiles neuves.

Le Conseil Municipal s'accorde sur la pertinence de cette demande et décide d'approuver, après vote à l'unanimité, l'avenant de travaux d'un montant de 5 277,22€ hors taxes à l'entreprise DEMARS.

TRAVAUX LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL

Les travaux de réaménagement du local technique communal avancent. L'entreprise de maçonnerie propose de protéger la dalle de la mezzanine destinée à stocker du sel de déneigement par l'application d'un durcisseur spécial. Le Conseil Municipal approuve, après vote à la majorité de 8 voix pour et une abstention, le devis de 1 815,10 € hors taxes présenté par l'entreprise C3B de Vignoles, correspondant à ce choix.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Le maire rappelle que seule la S.P.A. est en droit d'accueillir les animaux errants sur la voie publique, les chiens principalement. Une convention définit les conditions de garde des animaux ainsi que la rémunération due par la commune adhérente, soit 0,40 € par habitant et par année.

Le Conseil Municipal approuve cette décision après vote à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention.

CONVENTION DE STERILISATION DES CHATS

Pour résoudre et réguler la multiplication des chats errants le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents avec 8 voix pour et une abstention, de reconduire la convention passée avec l'association R.A.P.A.P.P.E.L. (rassemblement des associations de protection animale ne pratiquant pas l'euthanasie libératoire) pour une durée de un an, reconductible dans la limite de 5 ans au tarif de 50€ annuels, et d'autoriser le maire à signer la convention.

ORDURES MENAGERES

La réglementation concernant les risques professionnels des agents de collecte a démontré que les manœuvres présentent un danger tant pour le personnel que pour les riverains, et la recommandation R437 de la CNAMTS préconise leur suppression. Aussi, après avoir étudié les différents points noirs existants sur le trajet de la collecte, un certain nombre de mesures ont été prises :

- un arrêté interdisant le stationnement les jours de collecte dans la rue Haute, très étroite et souvent encombrée de véhicules
- rassemblement par les usagers des bacs ou sacs poubelle à des points de présentation bien définis pour les rues étroites où le camion ne peut circuler.

Les utilisateurs concernés seront informés par courrier individualisé.

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, les conteneurs seront distribués dans chaque foyer dans le courant de l'automne.

FETE PATRONALE

La fête patronale aura lieu le dimanche 8 septembre, parallèlement au vide-greniers organisé par l'Amicale des sapeurs pompiers de Morey / Chambolle.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 200€ à M. Sébastien WEILL pour l'installation de son manège lors de la fête patronale.

AFFOUAGES HIVER 2013 / 2014

L'inscription pour les affouages de l'hiver 2013/2014 est ouverte jusqu'au 31 octobre au secrétariat de mairie.

CONSEIL D'ECOLE

Un compte rendu du dernier conseil d'école est donné avec les différentes sorties réalisées en cours d'année et les prévisions d'effectifs de la rentrée 2013/2014.

QUESTIONS DIVERSES

- Festival de Musique au Chambertin le dimanche 22 septembre à 17h à l'église de Morey.
- Réunion bilan du 14 juillet, lundi 9 septembre à 19h avec les associations participatives.
- le mur de soutènement de la Rue Basse s'est éboulé dans un contour de vignes, fin juillet .Dans l'urgence, des travaux sont engagés auprès de l'entreprise SOTTY pour un montant de 1 500,00€ hors taxes.

Prochain Conseil Municipal le 02/10/2013 à 19h, en séance publique.